

DuneGestion et DuneAdviser proposent aux entreprises une solution de télétravail, pour passer le cap du COVID-19.

Freiner la propagation du coronavirus : une nécessité.

L'épidémie de maladie coronavirus (COVID-19) pourrait éventuellement contraindre des milliers, voire des millions de personnes à travailler de chez elles, soit parce qu'elles ont été contaminées, soit pour limiter les risques qu'elles le soient.

« *Le télétravail est la solution à privilégier.* » Le ministère français du Travail ne tergiverse pas face à l'épidémie. Pour tous les salariés rentrant d'une zone à risque (Chine, Singapour, Corée du Sud, Iran, et les régions italiennes de Lombardie, Vénétie, Émilie-Romagne et Piémont) ou suspectés d'un contact à risque, **le travail à distance doit être privilégié**. Même chose dans les foyers d'infection, où les habitants sont par précaution à l'isolement. **La lutte contre la propagation du virus Covid-19 apparaît ainsi comme l'ultime déclencheur du passage au télétravail** pour les Français. Mais plus largement, La Banque centrale européenne (BCE) a demandé aux banques de la zone euro de tester d'urgence leur système de travail à distance et d'autres aménagements pour le personnel considéré comme essentiel. Même Tim Cook, le charismatique patron d'Apple, convaincu des vertus du travail d'équipe, ou « des communautés dynamiques » conseille le télétravail pour ses employés. « Il s'agit de freiner la propagation du nouveau coronavirus là où il y a une grande densité infectieuse », écrit-il.

Télétravail : un défi à relever...mais comment ?

Une marche forcée vers laquelle toutes les entreprises ne sont pas préparées de la même manière. Mais le défi se doit d'être relevé. Et peut-être même en y prenant un certain plaisir.

En France, sur 18,2 millions de salariés du secteur privé, 5,2 millions pratiquent un télétravail régulier, et s'en trouvent fort bien. Ils représentent dorénavant 29 % de l'effectif des entreprises de plus de dix salariés. En un an, c'est près de 700 000 adeptes de plus. Ce nouveau mode de travail fait son chemin et tout le monde - salariés, managers et employeurs — semble satisfait. Quand une entreprise propose le télétravail, selon les dernières statistiques, 30 % des salariés se déclarent favorables. Et les employeurs observent souvent une hausse de la productivité non négligeable.

La problématique n'est donc plus de savoir si l'on doit « passer » ou pas en télétravail, mais plutôt comment doit-on le faire, et avec quels outils. La technologie DUNE permet cette transition, générant gain de temps et d'efficacité. Elle évite aussi la sensation d'isolement des collaborateurs chez eux, l'une des raisons pour lesquels certains sont rétifs au changement.

Très rapidement, un logiciel de gestion peut être mis en place, du suivi commercial à la facturation en ligne, en passant par la gestion complète des petites et moyennes entreprises. Solution CRM, suivi commercial, agenda collaboratif, suivi de projet en mode forum, gestion des contrats et de la relation clients, gestion de stocks... Toutes les fonctions de l'entreprise sont assurées grâce à un logiciel en mode SAAS, accessible partout.

Des licences gratuites pour accélérer le mouvement.

DUNE souhaite faire un geste en **proposant gratuitement des licences utilisateurs** pour une durée de **6 mois à des futurs clients**, afin de faciliter la mise en place rapide de **télétravail** en cas de besoin. Cette démarche a déjà été engagée il y a quelques jours, auprès des clients historiques, afin de faciliter leur travail dans cette période difficile.

Cela permettra aux collaborateurs de travailler de chez eux, afin de limiter les expositions au Covid-19, et sans perturber l'activité de l'entreprise.

Une équipe se tient à la disposition des chefs d'entreprises pour en discuter, et les aider à faire de cette situation pénible une opportunité d'évolution pour leur société.



• Dune Gestion Suisse
123 Route de Meyrin Genève

• Dune Gestion France
3 rue de la liberté, Nice



• DuneAdviser Monaco
7,9 Boulevard d'Italie - Monaco

Contact Presse
Laurence Genevet
Tél: 06 15 45 21 65